

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2162

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 19 BIS

À la première phrase de l'alinéa 56, substituer au montant :

« 20 millions »

le montant :

« 10 millions ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette condamnation est complètement disproportionnée.